

Maison

ÇA EXISTE ?

Des pièges qui ne tuent pas les souris

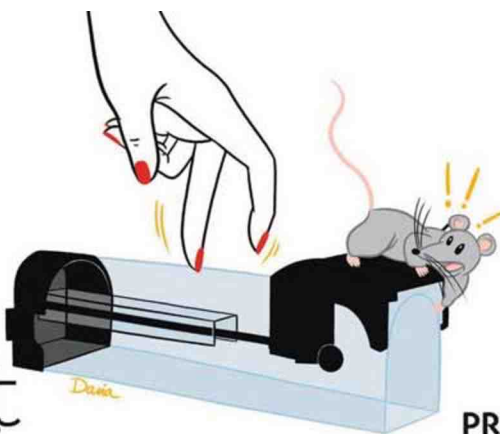
Non seulement ça existe, mais ça marche !

C'est quoi, un piège éthique ? Un piège éthique est sans poison ni colle et ne va pas blesser ni tuer la souris. En pratique, il s'agit d'un récipient avec des trous qui laissent passer l'air pour éviter la suffocation de cette dernière. On y place un appât, beurre de cacahuète, noix, muesli ou graines de tournesol. Une fois que l'animal est entré à l'intérieur, une trappe se referme derrière lui. Le système est conçu pour être déplacé afin de libérer la souris à l'extérieur de la maison. Il est indispensable de vérifier le piège toutes les heures pour que l'animal ne meure pas de faim ni de soif.

Où en trouver ? On achète des pièges éthiques sur Internet, notamment sur Amazon, en faisant une recherche «souricière souris vivantes», «souris no kill», «souricière sans cruauté» (entre 12 € et 20 €). On peut aussi en commander sur le site de l'association Peta États-Unis (petacatalog.com). Des tutoriels en ligne permettent de fabriquer soi-même un piège avec une bouteille en plastique. Pour les trouver, il faut taper «piège bouteille pour attraper une souris» dans son moteur de recherche. Il est toutefois préférable d'investir dans un modèle tout prêt, réutilisable et plus sûr, celui fait maison pouvant mal fonctionner ou entraîner des blessures.

Et une fois la souris capturée ? On la relâche dans un espace vert non loin afin qu'elle ne perde pas ses repères. Pour éviter qu'elle ne revienne, on s'assure qu'il n'y a pas de petits trous dans nos murs qui permettent le passage des petits rongeurs. Le domicile doit être toujours rangé et propre, les aliments placés dans des boîtes fermées hermétiquement. **Laure Karsenti**

MERCI À L'ASSOCIATION PETA FRANCE (PEOPLE FOR THE ETHICAL TREATMENT OF ANIMALS).



PRATIQUE ET BEAU

Un pot à réserve d'eau, mais pas moche. La preuve que, finalement, c'était possible avec celui-ci ! **Anne Black • Pot Jeannot, Ciel, Mon Radis, cielmonradis.com, 22,90 €.**

LA VBI



J'ai le droit d'habiter dans une boutique, un atelier, une usine ?

Sur le papier c'est tentant, atypique, photogénique... mais gare aux complications !

On vérifie avec l'administration... Pour habiter un local commercial, un atelier ou une boutique, il faut obtenir la transformation de ce dernier en lieu d'habitation. Pour cela, on s'adresse à sa mairie, au service de l'urbanisme. L'accord de l'administration dépend du bâtiment lui-même mais aussi des caractéristiques du quartier et de la ville où il se situe. La modification peut être interdite afin de protéger le commerce de proximité, par exemple.

... et avec la copropriété. Il faut s'assurer que le règlement de copropriété autorise le changement de destination du local, puis obtenir l'accord des copropriétaires pour faire les travaux, le cas échéant (raccordement à l'eau potable, au gaz...). Si l'on obtient satisfaction, la valeur de notre bien va augmenter car un local commercial est évalué, en moyenne, 10% à 20% en dessous du prix d'une habitation classique. En revanche, la transformation impliquera des modifications fiscales comme le paiement de la taxe d'habitation. L.K.
MERCI À JULIEN HAUSSY, FONDATEUR D'ESPACES ATYPIQUES, UN RÉSEAU IMMOBILIER SPÉCIALISÉ DANS LES BIENS HORS NORME.



LA VBI

FILET HABITÉ

Gagner un espace atypique dans la maison ? Une idée drôle que ce filet qui se pose au-dessus d'un espace vide et coûte moins cher qu'une dalle. **A.B.**

• Plus d'information sur france-trampoline.com

ILLUSTRATION : DARIA PROWALLI/AGENCE MARIE BASTILLE - PHOTOS DR.